

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 MAI 2011

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Le vingt cinq mai deux mil onze, à 14 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie d'Honneur, sous la présidence de Monsieur Luc JOUSSE, Maire.

PRESENTS

Jean Paul OLLIVIER, Michel BOUVARD, Annie CABASSE-LAROCHE, Joëlle NEVEUX, Florent VILLANOVA, Michelle LETOT, Marie Claude GUERIN, Nicole LOTITO, Colette ANGLADE, Philippe LEFEVRE, Fern GUILLIBERT DE LA LAUZIÈRE, Joëlle DUMOND, Liliane TISSERAND, Françoise CHAILLAN, André COURTIL, Paul HEIM, Joël PASQUETTE, René CORGNOLO, Sylvie SERGE CABITEN, Jean Christophe MILLIOT, Johnny RODRIGUES

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR

Patrick VEGAS	a donné pouvoir à	Françoise CHAILLAN
Jean Claude CARPENTIER	a donné pouvoir à	Jean Christophe MILLIOT
Michel TING	a donné pouvoir à	Florent VILLANOVA

ABSENTS

Isabelle PLANTARD
Fanny PAIGNON

La séance est ouverte à 14 heures 30 par Monsieur Luc JOUSSE, Maire.

I – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Johnny RODRIGUES, Conseiller Municipal, est élu « secrétaire de séance ».

VOTE : UNANIMITE (25 voix POUR)

II - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR « MODIFIE »

L'ordre du jour « modifié » est adopté à l'unanimité.

VOTE : UNANIMITE (25 voix POUR)

- 1 FIXATION DE L'INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENT DES PROFESSEURS DES ECOLES (I.R.L.) – EXERCICE 2010**
Après débat, le Conseil Municipal :
EMET un avis favorable pour la fixation à **3294,18 €** du montant de l'indemnité de logement susceptible d'être allouée aux Professeurs des écoles au titre de l'année 2010.
VOTE : UNANIMITE (25 voix POUR)
- 2 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS SUITE A LA PARUTION DU DECRET N° 2011-444 DU 21 AVRIL 2011 PORTANT STATUT PARTICULIER DU CADRE D'EMPLOIS DES CHEFS DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE**
Après débat, le Conseil Municipal :
PREND ACTE du décret n° 2011-444 du 21 avril 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des Chefs de service de Police Municipale.
- **de la suppression de :**
1 poste de Chef de service de classe exceptionnelle,
2 postes de Chef de service de classe supérieure,
2 postes de Chef de service de classe normale.
- **De la transformation de ces postes en :**
1 poste de Chef de service principal de 1^{ère} classe,
2 postes de Chef de service principal de 2^{ème} classe,
2 postes de Chef de service.
VOTE : UNANIMITE (25 voix POUR)
- 3 ATTRIBUTION DE L'INDEMNITE DE PERFORMANCE ET DE FONCTIONS (I.P.F.) POUR LES INGENIEURS**
Après débat, le Conseil Municipal :
ATTRIBUE l'indemnité de performance et de fonctions dans les conditions proposées, à compter du 1^{er} juillet 2011,
CHARGE l'autorité territoriale de fixer les montants individuels selon les critères définis dans la limite du crédit global ainsi que des plafonds et des coefficients de modulation individuelle maximum déterminés par la réglementation,
PRECISE que les crédits correspondants sont inscrit au Budget Primitif 2011, chapitre 12.
VOTE : UNANIMITE (25 voix POUR)
- 4 ATTRIBUTION DE PRIMES DE FONCTION ET DE RESULTATS**
Après débat, le Conseil Municipal :
ATTRIBUE la prime de fonction et de résultats dans les conditions proposées à compter du 1^{er} juillet 2011,
CHARGE l'autorité territoriale de fixer les montants individuels selon les critères définis dans la limite du crédit global ainsi que des plafonds et des coefficients de modulation individuelle maximum déterminés par la réglementation,
PRECISE que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif 2011, chapitre 12.
VOTE : UNANIMITE (25 voix POUR)
- 5 ACQUISITION D'UN LOCAL A USAGE PROFESSIONNEL OU DE COMMERCE SIS AVENUE GABRIEL PERI, LOT 1 DE LA COPROPRIETE CADASTREE BE N° 70**
Après débat, le Conseil Municipal :
APPROUVE l'acquisition à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur, d'un local à usage professionnel ou commercial, d'une superficie de 91,10 m², constituant le lot 1 de la copropriété cadastrée section BE n° 70, sis avenue Gabriel Péri au Village, au prix de 164 000 €, conforme à l'estimation de France Domaine,
AUTORISE M. le Maire à signer toutes pièces relatives à cette transaction et en particulier l'acte authentique d'achat à intervenir en l'Etude Notariale de Maîtres JANER/BRINES,
SOLLICITE les subventions les plus larges possibles notamment auprès de la Région,
DIT que la dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget de la Commune.
VOTE : UNANIMITE (25 voix POUR)
- 6 DELIBERATION MODIFICATIVE PORTANT CESSON DE LA PARCELLE AC N° 381 SISE LIEUDIT « RAPHELE » A LA BOUVERIE – SUBSTITUTION D'ACQUEREUR**
Après débat, le Conseil Municipal :
APPROUVE la demande de substitution d'acquéreur au profit de toute personne physique ou morale désignée par l'acquéreur,
PRECISE que cette cession s'effectuera dans les mêmes conditions que celles énoncées dans la délibération du 22 juin 2010,

AUTORISE M. le Maire à recevoir et authentifier l'acte de transfert de propriété à intervenir qui sera passé en la forme administrative,

AUTORISE M. Jean-Paul OLLIVIER, Premier Adjoint, à signer tout document relatif à cette transaction et notamment l'acte passé en la forme administrative, qui sera reçu et authentifié par M. le Maire.

DIT que la recette générée par cette cession sera inscrite au budget de la Commune.

VOTE : UNANIMITE (25 voix POUR)

7 BILAN FONCIER 2010

Après débat, le Conseil Municipal :

PREND ACTE de la politique foncière de la Commune au titre de l'année 2010,

DIT que le bilan foncier de la Ville de Roquebrune-sur-Argens sera annexé au Compte Administratif de l'année 2010.

VOTE : UNANIMITE (25 voix POUR)

8 CREATION D'UN RESEAU PLUVIAL IMPASSE DE LA GALERE – AUTORISATION DONNEE A M. LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE DE CANALISATION EN TREFONDS SUR TERRAIN PRIVE

Après débat, le Conseil Municipal :

AUTORISE M. le Maire à signer la convention proposée, laquelle sera par la suite régularisée par acte passé en la forme administrative, ainsi que toute autre pièce relative à ce dossier,

AUTORISE M. le Maire à recevoir et authentifier l'acte à venir qui sera passé en la forme administrative,

AUTORISE M. Jean Paul OLLIVIER, Premier Adjoint, à signer l'acte requis en même temps que les autres parties et en présence de M. le Maire, habilité ci-dessus à procéder à son authentification.

VOTE : UNANIMITE (25 voix POUR)

9 CESSION D'UN TENEMENT FONCIER SIS AU QUARTIER LES CLOS – DELIBERATION RECTIFICATIVE

Après débat, le Conseil Municipal :

PREND acte de la rectification de parcelle mentionnée,

CONFIRME la cession à M. Philippe POINCLOUX ou à toute autre personne physique ou morale pouvant s'y substituer, d'un tènement foncier de 4ha 89a 91ca, situé au quartier Les Clos, constitué des parcelles cadastrées C n° 35 pour partie (6 543 m² environ) et C n° 462 pour partie (42 448 m²), au prix de 50 000 euros.

DIT que la recette générée par cette cession sera inscrite au budget de la Commune,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique de cession à intervenir en l'étude GENEST et JURION, Notaires à Sainte-Maxime, ainsi que tout autre document relatif à cette transaction.

VOTE : UNANIMITE (25 voix POUR)

10 MODIFICATION DE LA CARTE SCOLAIRE – OUVERTURE DE DEUX CLASSES MATERNELLES (UNE A LA BOUVERIE ET UNE AU VILLAGE) ET FERMETURE D'UNE CLASSE A L'ECOLE ELEMENTAIRE DES ISSAMBRES

Après débat, le Conseil Municipal :

EMET un avis favorable sur :

- 1 ouverture d'une classe à l'école maternelle de la Bouverie,
- 1 ouverture d'une classe à l'école maternelle J. Blay au Village,
- 1 fermeture de classe à l'école élémentaire des Issambres.

VOTE : UNANIMITE (25 voix POUR)

11 DEMANDE D'AUTORISATION PERMETTANT LE MAINTIEN DES INSTALLATIONS DE PLAGE AU-DELA DE LA PERIODE HABITUELLE D'EXPLOITATION

Après débat, le Conseil Municipal :

AUTORISE M. le Maire à demander à l'Etat l'obtention d'une « *autorisation permettant le maintien des installations de plage au-delà de la période normale d'exploitation* » et ainsi définir la période de la saison estivale du 15 mars au 15 novembre.

AUTORISE M. le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

VOTE : UNANIMITE (25 voix POUR)

12 PROJET URBAIN PARTENARIAL – APPROBATION DE LA CONVENTION A INTERVENIR

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE le projet de convention de Projet Urbain Partenarial proposé,

AUTORISE M. le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

VOTE : UNANIMITE (25 voix POUR)

- 13 APPROBATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 1 - BUDGET VILLE**
Après débat, le Conseil Municipal :
APPROUVE la décision modificative n°1 du Budget Ville proposée.
VOTE : UNANIMITE (25 voix POUR)
- 14 APPROBATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 1 - BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT**
Après débat, le Conseil Municipal :
APPROUVE la décision modificative n°1 du Budget Annexe de l'Assainissement proposée.
VOTE : UNANIMITE (25 voix POUR)
- 15 ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES AUX ASSOCIATIONS**
Après débat, le Conseil Municipal :
DECIDE D'ALLOUER les subventions suivantes :
- | | |
|--|---------|
| - Association des Veuves Civiles : | 400 € |
| - Association pour la visite des malades dans les centres hospitaliers : | 100 € |
| - A.R.A.I.V.E. : | 500 € |
| - Donneurs de Sang : | 600 € |
| - Association du Centre Médico-pédagogique de l'Aire de Fréjus/Saint Raphaël : | 1000 € |
| - CLARISSE : | 500 € |
| - Promo Soins Fréjus/Saint Raphaël : | 500 € |
| - J.A.L.M.A.V. : | 200 € |
| - Le Chant des Dauphins : | 500 € |
| - COMITE DE JUMELAGE : | 2 000 € |
| - RETRO AUTO FORUM : | 2 000 € |
| - Vivre à la Bouverie | 2 000 € |
- DIT** que la dépense sera imputée sur les crédits inscrits au Budget de la Commune.
VOTE : UNANIMITE (25 voix POUR)
- 16 OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE AUPRES DE LA CAISSE D'EPARGNE COTE D'AZUR**
Après débat, le Conseil Municipal :
APPROUVE la convention d'ouverture d'une ligne de trésorerie annuelle auprès de la Caisse d'Epargne Côte d'Azur d'un montant de 5 000 000 €,
AUTORISE M. le Maire à passer et signer ladite convention,
AUTORISE M. le Maire à effectuer, sans autre délibération, les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie interactive, dans les conditions prévues par ledit contrat.
VOTE : UNANIMITE (25 voix POUR)
- 17 DENOMINATION DE VOIE**
Après débat, le Conseil Municipal :
DENOMME la voie qui dessert l'Espace Robert Manuel, la crèche, les salles associatives et l'école maternelle des Issambres, sur le site de la Pinède, « **Rue LEONARD** ».
VOTE : UNANIMITE (25 voix POUR)
- 18 INFORMATION – DECISION MUNICIPALES PRISES PAR M. LE MAIRE EN VERTU DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122.22 DU C.G.C.T.**
Après débat, le Conseil Municipal **PREND ACTE** des décisions municipales du n° 11/34 au n° 11/51.

L'ordre du jour étant épuisé, et aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 15 heures 32.

AFFICHE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2121.25 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Fait à Roquebrune-sur-Argens, le 26 mai 2011.

Le Maire,
Luc JOUSSE